

*Interpellation présentée par le député:*

*M. Eric Leyvraz*

*Date de dépôt: 2 mars 2006*

*Messagerie*

## **Interpellation urgente écrite**

### **Les pigeons de nos villes : trait d'union mortifère entre panzootie et pandémie ?**

La grippe aviaire est aux portes de Genève et nous n'échapperons pas à cette maladie.

Le virus causant cette épidémie est extrêmement virulent, soit pour les oiseaux atteints, soit dans les quelques cas de transmission à l'homme.

Très minces sont les chances d'échapper à une recombinaison, chez l'homme, d'un virus de la grippe humaine avec celui de la grippe aviaire ce qui conduira à la transmission directe entre humains et amènera une pandémie dont personne ne peut déterminer la gravité aujourd'hui.

Il y a eu les pandémies de grippe de 1968 et 1957, graves certes, mais sans communes mesures avec celle de 1918 qui tua des millions de personnes. Grâce à l'Organisation mondiale de la santé, à la rapidité de l'information, nous avons la possibilité de nous préparer comme jamais à l'arrivée d'une telle pandémie mais si nous ne prenons pas toutes les précautions nécessaires pour en freiner la gravité, les reproches seront sévères et justifiés.

Selon un article paru dans « Le Temps » du 25 février dernier, (article de Madame Sylvie Arsever) : il faut s'en tenir à des évidences statistiques : plus le terrain d'expérimentation, dont le H5N1 dispose dans le monde animal, s'agrandit, plus ses chances d'effectuer une mutation significative augmentent. Le virus H1N1, qui a tué 30 à 40 millions de personnes en 1918, provenait d'un réservoir animal dans lequel il s'est développé pendant plusieurs années. Il a effectué plusieurs mutations qui lui ont permis

d'infecter toujours plus efficacement les humains. Jusqu'au moment où il s'est répandu parmi eux comme une traînée de poudre.

Il est, dans nos villes, un facteur potentiel de propagation de cette infection qui peut jouer un rôle déterminant : les pigeons. Dans les bulletins de l'OMS, on cite déjà des cas douteux d'infection concernant ces volatiles si nombreux dans nos cités. Présents à tous les niveaux de nos habitations (fenêtres, balcons, greniers, toits...), dans nos rues, ils constituent un redoutable vecteur de poussières de fientes, susceptibles de propager la contamination. Et il est indéniable que les citoyens sont constamment exposés aux effets de leurs déjections, sans commune mesure, en tout cas, avec des volatiles de basse-cour ou de la faune sauvage.

Le moment n'est-il pas venu de limiter drastiquement, pendant qu'il en est encore temps, le nombre de ces oiseaux? La santé de notre population, priorité absolue de nos considérations, doit imposer d'entreprendre des mesures efficaces et drastiques contre leur trop grande prolifération, prolifération dont nous n'avons peut-être pas pris l'exacte mesure du danger mortel qu'elle pourrait bien susciter .

***Ma question s'articule ainsi :***

Un plan de lutte de grande ampleur contre la peste aviaire est-il déjà établi et coordonné par les Départements concernés ?

Est-il susceptible d'exécution rapide ?

Quel train de mesures est-il prévu d'appliquer ?

Et à quelles phases de la lutte :

- a) contre la grippe aviaire déclarée à Genève de la faune sauvage,
- b) contre la contamination déclarée des volatiles domestiques,
- c) contre la recombinaison du virus en association avec la grippe humaine.